

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 31 mars 1976

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'ÉNERGIE

DEMANDE D'ÉTUDE EN COMITÉ DE LA MAJORATION DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ DANS LES PROVINCES MARITIMES—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Si je présente cette motion, c'est en raison de la hausse incroyable du coût de l'électricité pour le consommateur des provinces Maritimes et de l'indifférence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) devant la situation déplorable de ceux qui sont littéralement obligés de vendre leur maison à cause de la hausse excessive du coût du chauffage. C'est pourquoi, je propose, appuyé par le député de Halifax (M. Stanfield):

Que la Chambre ordonne au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics de faire une enquête approfondie sur la situation provoquée par la montée rapide du coût de l'électricité pour les consommateurs des provinces Maritimes, et qu'au cours de cette enquête les premiers ministres des provinces Maritimes soient invités à témoigner.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime sur cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

DEMANDE D'ANNULATION DE LA COMMANDE D'AVIONS «ORION» LOCKHEED—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente. Étant donné la situation financière dangereusement précaire de la société Lockheed et également les risques énormes que courent les contribuables canadiens si le gouvernement du Canada décide d'acheter l'avion Orion de Lockheed, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre ordonne au gouvernement d'annuler la décision antérieure d'acheter ledit avion au coût de plusieurs millions de dollars.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime, conformément à l'article 43 du Règlement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1410)

LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

DEMANDE DE DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE RELATIVE À LA DÉMISSION DE M. GUY BEAUDET—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je désire proposer une motion d'importance considérable pour les ports, les collectivités maritimes du Canada. La perspective de perdre le vice-président du Conseil des ports nationaux qui a consacré plus de 25 ans de service au transport maritime, associée aux difficultés qui empêchent le Conseil des ports nationaux de s'acquitter légalement de ses responsabilités financières, ce qui entraînera des problèmes pour presque tous les ports canadiens, crée un besoin d'information. Je propose, appuyé par le député de Central Nova (M. MacKay):

Que la Chambre ordonne au gouvernement et, plus particulièrement au ministre des Transports de produire sans délai toute la correspondance entre le sous-ministre des Transports, le ministre des Transports et tout autre ministre responsable et M. Guy Beudet, correspondance qui a conduit à la démission de ce dernier, pour que le peuple canadien comprenne les raisons de son départ soudain et démoralisant, et que le ministre saisisse la première occasion, dans le courant de la journée, pour renseigner la Chambre à l'appel des motions sur les raisons qui ont motivé sa démission et sur les intentions du gouvernement en ce qui concerne les nominations qu'il sera nécessaire de faire au Conseil des ports nationaux.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 43 du Règlement, la motion doit avoir le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

ON DEMANDE DE DÉPOSER TOUS LES RAPPORTS RELATIFS À LA TENEUR DE MERCURE DANS LES POISSONS—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion urgente et importante.

Étant donné que le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère de l'Environnement, a procédé dans ses propres laboratoires à des analyses sur la teneur en mercure de différentes espèces de poissons provenant de plusieurs régions du Québec et étant donné que le ministère de l'Environnement du Canada et le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche du Québec peuvent être tenus responsables de n'avoir pas rendu public les résultats, alors que ceux-ci indiquent, selon certains renseignements obtenus, que dans un grand nombre de cas, les poissons analysés contenaient plus de .5 partie par million de méthyle mercure, ce qui représente la norme rendant le poisson impropre à la consommation, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):